



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 19 Décembre 2012

Date de la convocation 12 Décembre 2012	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle de réunion – Centre Aquatique Intercommunal CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.BORE Jacques, M.SEGURA René, M.MALBEC Sylvain CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, M.CERET Hugues CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M.SERRADJ Ahmed, M.RUIZ Salvador, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, M.SAN MARTIN Bernard LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.DRUART Davis, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme PAULHAN : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.MERCET Pierre, M.BAUDOT Bernard, PERET : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, VALMASCLE : Mlle VALENTINI Martine VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. FAVIER Marc à M.MALBEC Sylvain Mme FLOUROU Jocelyne à M.LACROIX Jean-Claude M.MARTINEZ Antoine à M.LIEB François M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel M.VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine</p>

Objet : Contrat de projet départemental du Clermontais – 2012.

Monsieur CAZORLA indique aux membres du conseil communautaire qu'il convient de se prononcer sur le contrat de projet départemental 2012 du Clermontais, dont un projet a été établi entre le Département de l'Hérault, la Communauté de communes du Clermontais et la commune de CLERMONT L'HERAULT.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20121220-2012-12-19-29-DE
Date de télétransmission : 21/12/2012
Date de réception préfecture : 21/12/2012

Ce contrat tripartite contient un plan d'actions pour l'année 2012 dont la maîtrise d'ouvrage est assurée pour partie par la Commune, par l'Office culturel du Clermontais, et pour partie par la Communauté de communes.

Le tableau ci-dessous reprend la répartition globale des cofinancements du Département, ainsi que le montant global des actions communales et communautaires, en fonctionnement et en investissement.

Partenaires territoriaux	Fonctionnement			Investissement			Cumul		
	Coût actions	Subvention CG 34	%	Coût actions	Subvention CG	%	Coût global des actions	Subvention globale CG 34	%
Ville de Clermont l'Hérault	91 000	45 500	50%	658 000	228 500	35%	749 000	274 000	35%
Communauté de communes du Clermontais	177 500	37 000	21%	2 260 000	445 093	20%	4 275 000	482 093	61%
OCC (tiers bénéficiaire)	84 800	28 000	33%				84 800	28 000	4%
Totaux	353 300	110 500	31%	2 918 000	673 593	23%	3 271 300	764 093	

Soit, pour l'ensemble des actions de la Communauté de communes, un coût total de dépenses de fonctionnement de 177 500 euros cofinancées à hauteur de 37 000 euros (21%) par le Département, et 2 260 000 euros de dépenses d'investissement cofinancées à hauteur de 445 093 euros (20%).

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur CAZORLA, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le contrat de projet départemental 2012 du Clermontais, tel que présenté,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.